

## SÉLECTION DU BARÈME DE COTISATIONS (POUR LES ASSURÉS DU PERSONNEL TECHNIQUE)

L'entrée à Implenia SA entraîne l'affiliation à la caisse de pension personnelle de l'entreprise. Vous trouverez donc ci-joint un bref récapitulatif du règlement.

Afin de mieux pouvoir prendre en compte vos besoins personnels, vous avez la possibilité de sélectionner vous-même le montant de vos cotisations d'épargne personnelles parmi les trois barèmes présentés dans le récapitulatif (possibilité de choix entre Light, Standard ou Platin):

- Le barème **Light** vous permet de réduire vos cotisations d'épargne de 1,5 % et donc également vos prestations futures au moment de la retraite.
- Avec le barème **Platin**, vous augmentez vos cotisations d'épargne de 3% (âge 45 – 44) ou 5% (âge 45 -65) et donc également vos prestations futures au moment de la retraite.

La cotisation de l'employeur est la même pour tous les barèmes (barème Standard).

Si vous choisissez le barème Light ou Platin, nous vous prions de nous retourner le talon ci-dessous d'ici le début de votre emploi chez Implenia SA, sans quoi vous serez affilié au barème Standard. Vous pourrez à l'avenir décider chaque année de changer de barème de cotisations en nous en faisant respectivement la demande par écrit au plus tard en fin d'année. Sans cette information, vous demeurerez assuré au barème de l'année précédente.

L'équipe d'Implenia Vorsorge se tient volontiers à votre disposition pour toute question ou pour une consultation personnelle.

Implenia Vorsorge  
Bahnhofstrasse 24  
CH-5001 Aarau

## SÉLECTION DU BARÈME DE COTISATIONS (POUR LES ASSURÉS DU PERSONNEL TECHNIQUE)

Nom

Prénom

Date de naissance:

**Je choisis le barème de cotisations suivant à partir de la date de mon entrée:**

(sans retour d'information de ma part, je serai automatiquement assuré au barème de cotisation Standard):

Light

Platin

Lieu et date

Signature